



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/42  
TD/B/COM.1/EM.16/3  
1<sup>er</sup> novembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,  
et des produits de base  
Sixième session  
Genève, 4-8 février 2002

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES  
DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LEURS INCIDENCES  
SUR LE DÉVELOPPEMENT**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 23 au 25 juillet 2001

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>		<u>Page</u>
I.	Les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement.....	2
II.	Résumé établi par le Président.....	6
III.	Questions d'organisation.....	22
 <u>Annexe</u>		
	Participation.....	23

## Chapitre I

### LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL ET LEURS INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

#### Conclusions de la réunion d'experts

1. La réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement s'est tenue à Genève les 23, 24 et 25 juillet 2001. Comme le Conseil en avait décidé à sa vingt-quatrième session, les conclusions en seront portées à la connaissance des États membres par le secrétariat, qui sollicitera leurs observations du point de vue de la politique générale. Elles seront ensuite présentées à la sixième session de la Commission du commerce et des biens et services, et des produits de base, qui fera des recommandations sur les mesures que pourraient prendre les États membres et la CNUCED.
2. On trouvera ci-dessous les propositions présentées par les experts quant aux mesures à prendre; elles peuvent se ranger sous les rubriques suivantes: a) instruments et stratégies de politique générale; b) négociations commerciales internationales; c) cadre analytique; d) activités de suivi. Les opinions exprimées ne sont pas forcément celles de l'ensemble des experts; elles sont présentées ici sans préjudice de la position officielle que les gouvernements pourraient vouloir prendre ultérieurement.
3. Les experts ont souligné le rôle décisif que joue l'énergie dans le développement durable, et pris note des restrictions d'accès à l'énergie commerciale dont souffrent des secteurs importants de la population des pays en développement. L'impossibilité de se fournir en énergie moderne de façon durable est un grand facteur de risque écologique et de risque médico-sanitaire dans de grandes régions en développement, et un obstacle majeur à la qualité de la vie. Les experts ont cependant reconnu à la fois la fonction primordiale qu'elle assume, de par la première place qu'elle occupe dans le produit intérieur brut de beaucoup de pays, et la rapidité de l'évolution que connaît le secteur. Ils ont également reconnu que cette évolution répondait essentiellement à la concurrence économique et que la création de capacités nationales était une condition *sine qua none* de la participation à la phase suivante de l'exportation de services énergétiques à valeur ajoutée, surtout pour les pays en développement.

#### **A. Instruments et stratégies de politique générale**

4. Les experts présentent, entre autres, les idées qui suivent, à l'intention des gouvernements.
5. L'accès à l'énergie doit être facilité et, si possible, rendu plus efficient et moins onéreux pour les populations et l'industrie, notamment dans les pays en développement. Une solution consisterait à procéder à une réforme réglementaire. L'investissement dans le secteur de l'énergie est une condition préalable à la réalisation de l'objectif consistant à mettre l'énergie à la disposition des pauvres; il convient donc de mettre en place les conditions qui attireront des investisseurs nationaux et étrangers. À cette fin, il faudrait chaque fois que possible mobiliser les moyens financiers des sources multilatérales, régionales et bilatérales. Dans un pays donné, le secteur des services énergétiques devrait jouer un rôle important dans la croissance économique d'ensemble.

6. Il conviendrait aussi de renforcer la position de concurrents des prestataires de services énergétiques, notamment dans les pays en développement, et de favoriser la constitution de réseaux de petites et moyennes entreprises (PME) de sorte que les prestataires puissent élargir leur part de marché et qu'il y ait une source d'innovations. Il s'agirait donc de développer, ou éventuellement de renforcer, l'encadrement réglementaire et les infrastructures matérielles.
7. Les alliances stratégiques entre entreprises locales et entreprises étrangères, ainsi qu'entre les grandes sociétés et les PME, devraient être favorisées, ce qui faciliterait la recherche de débouchés. L'intervention des compétences et des talents locaux permettrait de construire et de développer des relations commerciales durables, fondées sur la confiance. Les pratiques d'achat des grandes entreprises pourraient être un stimulus pour les PME.
8. La libéralisation de l'accès au marché des services énergétiques doit se poursuivre progressivement, compte tenu des différences que l'on constate entre les pays en termes de niveau de développement, de réglementation et de réalités commerciales. Cela doit se faire dans le cadre réglementaire voulu, dans le sens de la réalisation des objectifs de la politique nationale, y compris l'accomplissement des obligations de service public et la création d'un climat de concurrence sain. Libéralisation ne signifie pas nécessairement déréglementation, mais il faut prévoir un effort d'innovation réglementaire, de sorte que les objectifs en question puissent être réalisés.
9. Les transferts de technologie sont indispensables dans le secteur de l'énergie. Cependant, la technologie doit être adaptée à la situation écologique et développementale du pays qui la reçoit. Elle doit être d'un coût abordable et être éventuellement accessible à travers un régime de licences, par exemple. Les entreprises locales devraient participer à l'adaptation des technologies étrangères aux particularités nationales et tirer profit des retombées technologiques.
10. Les énergies renouvelables peuvent être utiles s'il s'agit de remédier aux pénuries d'électricité, notamment en zone rurale. Il serait souhaitable, avant de choisir cette option, de l'analyser sous l'angle du coût, de la durabilité et de son adéquation aux besoins locaux.
11. Les prestataires de services énergétiques, notamment les PME des pays en développement, devraient être soutenus, notamment par la création de fonds locaux de capital-risque. Des prêts spéciaux pourraient être débloqués pour soutenir le développement des entreprises locales et combler les déficits de leur autofinancement.
12. L'importation temporaire de matériel spécialisé facilite la fourniture de services énergétiques. Si ce matériel est fourni par un pays, celui-ci doit traiter les prestataires locaux et étrangers de la même manière, de façon à assurer l'équité de la concurrence.

## **B. Négociations commerciales internationales**

13. Selon les experts, il convenait de poursuivre les négociations multilatérales et régionales sur les services énergétiques, en considération du rôle que joue l'énergie dans le développement, en tenant compte des politiques et des objectifs de croissance des pays en développement.

14. Les experts ont abordé un certain nombre de questions qui sont au centre des négociations de l'Accord général sur le commerce des services, à la lumière des propositions actuellement sur la table, par exemple celle qui tend à préciser la notion de services énergétiques et à améliorer la classification actuelle en dressant éventuellement une liste récapitulative qui pourrait être utile dans les négociations à l'Organisation mondiale du commerce et au niveau régional. Cependant, on a souligné la nécessité de ne pas introduire de trouble juridique dans les engagements que les États membres ont pris selon la classification actuellement en usage. D'autre part, le nouveau classement devait tenir compte des caractéristiques particulières des divers marchés de l'énergie, qui diffèrent tant par les sources que par l'encadrement réglementaire. Les experts ont aussi débattu de l'opportunité d'un instrument propre au secteur des services énergétiques, analogue au Document de référence de l'OMC sur les télécommunications de base; et du contenu qu'on pourrait lui donner (répondant par exemple au souci d'articuler de façon claire les services énergétiques et le développement – y compris la réalisation des objectifs de service public – et d'assurer la promotion de la concurrence et de l'investissement étranger dans le secteur énergétique en fonction des objectifs de développement). Certains experts avaient des positions divergentes sur ces diverses questions. Il a été noté qu'il fallait tenir compte du contexte général que constituaient les négociations de l'OMC.

### **C. Travaux d'analyse**

15. La plupart des études consacrées à l'énergie négligent la question des services énergétiques et les négociations internationales en cours sur ce point seraient d'autant plus faciles que l'on procéderait à l'analyse de ce domaine et que l'on recueillerait des données rendant compte des réalités du marché.

16. Les experts ont isolé plusieurs problèmes qui appelaient à leur avis des analyses et des études plus poussées, étant entendu que la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base aura à choisir les domaines prioritaires dans lesquels la CNUCED procéderait éventuellement à des travaux supplémentaires, selon ses attributions, à savoir:

a) Analyse des caractéristiques structurelles principales des marchés de services énergétiques; aspects principaux de l'évolution technologique; rôle des critères et règlements internationaux et nationaux dans le commerce des services énergétiques. Ces études seraient une contribution à l'analyse du commerce des services que le Conseil du commerce des services de l'OMC est en voie de mener;

b) Analyse d'exemples de réforme structurelle du secteur de l'énergie dans les pays en développement; difficultés et possibilités qui peuvent en découler pour les prestataires nationaux de services énergétiques; analyse de l'incidence des subventions à l'énergie sur le commerce et le développement;

c) Recherche et analyse d'exemples de réussite du secteur de l'énergie dans des pays développés et des pays en développement du point de vue des investissements, de la technologie, du développement commercial, etc. Ce travail pourrait couvrir le rôle des PME dans le secteur des services énergétiques et toucher aux règlements susceptibles de les renforcer et d'élargir leurs parts de marché;

- d) Analyse des grandes questions figurant dans les propositions sur les services énergétiques en cours de négociation au titre de l'Accord général sur le commerce des services, et des conséquences qu'elles peuvent avoir pour les pays en développement compte tenu du cadre général des disciplines de l'OMC et des négociations en cours sur les services;
- e) Analyse des questions soulevées par le transport transfrontière de l'énergie.

#### **D. Activités de suivi**

17. Les experts ont cerné un certain nombre de domaines où il fallait à leur avis intervenir davantage. La Commission du commerce des biens et services et des produits de base voudra peut-être choisir ceux où la CNUCED agirait prioritairement dans le cadre de son mandat, à savoir:

- a) Organisation d'ateliers et de séminaires sur des thèmes variés, par exemple le rôle des PME ou les accords de coopération dans le secteur des services énergétiques. Ces manifestations rapprocheraient des fonctionnaires, des négociateurs, des représentants des milieux d'affaires et d'autres parties prenantes et permettraient de les sensibiliser davantage aux aspects commerciaux et développementaux des services énergétiques, de procéder à des échanges d'informations sur les pratiques optimales et de déterminer les perspectives qui commencent à s'ouvrir pour les fournisseurs des pays en développement;
- b) Participation éventuelle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, du secrétariat de la Charte de l'énergie et d'autres organismes compétents à la réalisation, en collaboration avec la CNUCED, d'études sur les services énergétiques, en particulier sous l'angle du commerce et du développement; étude des possibilités qu'ont ces institutions à cet égard;
- c) Participation éventuelle des banques régionales de développement à l'élaboration, en collaboration avec la CNUCED, d'instruments méthodologiques permettant d'évaluer l'incidence sur la croissance économique des investissements dans les services énergétiques et de la production de ces services; étude des possibilités qu'ont ces institutions à cet égard;
- d) Maintien, conformément au Plan d'action convenu à la dixième session de la Conférence, de l'assistance technique et des conseils fournis aux producteurs et aux utilisateurs de pétrole et de gaz dans les pays en développement en ce qui concerne les mécanismes optimaux, y compris les instruments financiers de gestion des risques, notamment dans le contexte des programmes de privatisation et de libéralisation, afin de protéger les pouvoirs publics, ainsi que les usagers et les consommateurs du secteur privé, contre les risques de volatilité des prix.

18. Les experts se sont félicités de l'offre généreuse du représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui a proposé d'accueillir à Beyrouth une nouvelle réunion pour poursuivre le débat sur certaines questions soulevées au cours de la réunion.

## Chapitre II

### RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

1. Les discussions informelles ont commencé par la présentation d'un document établi par le secrétariat de la CNUCED en vue de la réunion d'experts.

*M<sup>me</sup> Simonetta Zarrilli, juriste, Service des négociations et de la diplomatie commerciales, Division du Commerce international des biens et des services, et des produits de base, CNUCED*

2. L'énergie doit occuper une place essentielle dans l'action à mener pour atteindre les buts économiques, sociaux et environnementaux interdépendants qui vont de pair avec un développement humain durable, et les services énergétiques jouent un rôle crucial dans un accès rationnel à l'énergie qui contribue au développement. Ils constituent également la valeur ajoutée dans la filière énergétique. Les services énergétiques comprennent les prestations traditionnelles (par exemple, l'exploration, l'extraction, le forage, les activités de construction et le transport de l'énergie) et divers nouveaux services (par exemple, la gestion des groupements énergétiques, le commerce de l'énergie et les activités de courtage, et la gestion de l'énergie) qui font leur apparition à la suite de la réforme structurelle de ce secteur.

3. En conséquence, les pays en développement doivent, d'une part, obtenir un accès plus fiable et plus rationnel à l'énergie et, d'autre part, accroître leur part du marché de l'énergie. Pour atteindre ces deux buts, ils ont besoin de connaissances, de compétences, de technologies et de capacités de gestion.

4. Dans le cadre des négociations multilatérales en cours sur les services, six propositions visant à libéraliser davantage le secteur des services énergétiques ont été présentées. Ces négociations multilatérales obligent les pays en développement à s'attaquer à une série de questions, qui concernent la classification de ces services et l'adoption éventuelle de dispositions supplémentaires dont seraient assortis les engagements en matière de libéralisation.

5. Ensuite, des experts ont présenté, à titre personnel, des exposés sur trois grands thèmes: a) les marchés sectoriels de l'énergie et des services énergétiques; b) les services énergétiques dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et le débat en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); et c) les incidences pour les pays en développement. Ces exposés ont été suivis de débats, au cours desquels d'autres experts ont rendu compte de leurs expériences et ont formulé des observations.

#### **A. Marchés sectoriels de l'énergie et des services énergétiques**

*M. Norman Anderson, Président-Directeur général de CG/LA Infrastructure, Washington, D.C., États-Unis*

6. Cet exposé, qui comprenait trois parties (la révolution technologique; la nouvelle structure du secteur; et les possibilités offertes aux pays en développement) a porté principalement sur l'électricité.

7. L'électricité est indispensable à la plupart des activités économiques et est un facteur de production essentiel dans l'optique de la compétitivité économique. Il importe de noter que les investissements en capital-risque soutenant l'innovation sont plus importants dans le secteur de l'électricité qu'ils ne l'ont jamais été dans le secteur des technologies de l'information.

8. La révolution technologique, notamment numérique, et la réforme structurelle du secteur de l'énergie sont les deux éléments qui ont permis à la fois de mettre au point des équipements «intelligents» pour la production et la distribution d'électricité et de les mettre à la disposition des consommateurs. Le secteur de l'énergie électrique est devenu très novateur et très dynamique; comme la concurrence y devient plus vive, l'efficacité s'améliore. Cependant, pour que ce secteur puisse continuer à répondre à la demande croissante d'énergie, il faudra investir suffisamment dans la recherche-développement.

9. La prochaine augmentation décisive de l'efficacité et de la productivité dans le secteur de l'électricité se situera très probablement dans le domaine du transport de celle-ci. Des améliorations considérables sont possibles et souhaitables, étant donné que 40 % de l'électricité produite ne parviennent pas aux utilisateurs finals.

10. Pour avoir des activités dans ce secteur et offrir des services compétitifs, les entreprises privées, qu'il s'agisse de grosses sociétés ou de PME, doivent avoir accès à des ressources financières, à des connaissances et à des technologies. Il est probable que l'augmentation de la demande d'électricité sera particulièrement forte dans les pays en développement, qui seront en mesure d'y faire face si ces conditions sont remplies.

11. Pour augmenter l'efficacité du secteur de l'électricité, les pouvoirs publics devraient prévoir des crédits d'impôts, fournir du capital-risque au niveau local, éliminer des obstacles au commerce tels que les droits de douane, afin de permettre à des entreprises nouvelles de prendre pied sur le marché, et soutenir l'innovation.

*Professeur Thomas W. Wälde, Directeur du Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy, Dundee, Écosse (Royaume-Uni)*

12. La libéralisation des services énergétiques est étroitement liée à celle du commerce des biens énergétiques. Malgré l'existence d'un potentiel énorme pour le commerce transfrontière d'électricité, notamment entre pays en développement, des obstacles résultent de questions politiquement délicates. En général, des groupes puissants, qui bénéficient de pratiques monopolistiques, opposent une forte résistance politique et économique au processus de libéralisation.

13. Il est nécessaire d'adopter un ensemble de règles axées sur l'accès pour les tiers, et le transport et les investissements transfrontières, pour rendre plus transparent et plus prévisible le commerce transfrontière d'énergie et de services énergétiques. Le Document de référence de l'OMC sur les télécommunications de base peut servir de modèle pour l'élaboration d'un ensemble de règles concernant le commerce transfrontière d'électricité et de gaz.

14. La libéralisation de l'énergie ne peut être réduite à une question Nord-Sud: il s'agit essentiellement de permettre les synergies susceptibles de réaliser le potentiel de commerce

de l'énergie entre les pays en développement. Un cadre juridique transparent, prévisible et dépolitisé est crucial pour la promotion du commerce de l'énergie entre pays du Sud.

*M. Christopher Melly, Directeur de programme, Division des services et de l'investissement de la Commission internationale du commerce des États-Unis*

15. Les trois principales questions auxquelles des travaux de recherche devraient répondre dans le domaine de la réforme du marché de l'énergie et du commerce international des services énergétiques sont les suivantes: a) Qu'est-ce que la réforme de la réglementation? b) Comment influe-t-elle sur le marché? c) Quelles incidences a-t-elle sur le commerce international?

16. La réforme consiste à créer une concurrence en encourageant de nouvelles entreprises à intervenir sur le marché. Ses éléments principaux sont la participation du secteur privé, des ajustements structurels visant à réglementer le pouvoir que les entreprises déjà en place ont sur le marché et un libre accès aux installations essentielles.

17. La réforme influe sur le marché en créant de nouvelles possibilités d'entreprendre et en élargissant le choix du consommateur. Cependant, des obstacles au libre choix subsistent.

18. Comme les réformes favorisent le commerce international, le principal obstacle au commerce dans le secteur de l'énergie est l'absence de réformes. L'AGCS permet de stimuler le commerce international, mais il comporte deux faiblesses en ce qui concerne le secteur de l'énergie: la classification des services dans ce secteur, qui manque de clarté et crée des incertitudes quant à la portée d'engagements spécifiques, et le manque d'efficacité de l'accès au marché. En conséquence, il faudrait envisager d'adopter une annexe ou un document de référence complétant l'article XVIII.

*M. Carlos M. Añez, Cámara Petrolera y Alianza Empresarial, Venezuela*

19. Les avantages potentiels du développement des services relatifs au pétrole sont la stimulation de la formation de capital, la création d'emplois, l'augmentation des exportations, la création de nouvelles possibilités de développement pour les PME et les transferts de technologie. Il n'existe pas un seul marché des services fournis sur le site des gisements de pétrole, mais au moins 35 marchés spécialisés. La fragmentation de ce marché doit être prise en compte dans le cadre du processus de négociation de l'OMC. Cette question est liée au problème essentiel de l'adoption d'une classification des services énergétiques, qui faciliterait l'établissement de listes d'engagements spécifiques. Les petites entreprises nationales du secteur des services fournis sur les sites des gisements de pétrole se heurtent à un certain nombre d'obstacles importants lorsqu'elles veulent prendre pied sur des marchés, en particulier leur propre marché national. Comme l'accès aux marchés internationaux est crucial pour les entreprises, il faut prendre des mesures dans trois domaines. En premier lieu, il faudrait modifier les pratiques d'achat des compagnies pétrolières nationales pour venir en aide aux fournisseurs nationaux. Deuxièmement, il faut prendre des mesures d'ordre général pour créer un cadre concurrentiel équitable et transparent dans un contexte juridique et économique favorable aux entreprises. Troisièmement, il faut mettre en place des programmes de renforcement des capacités.

*M. Ramón Espinasa, Consultant, Banque interaméricaine de développement*

20. L'expert a présenté un scénario concernant le développement du commerce du pétrole et la croissance économique sur le continent américain au cours des 15 années à venir.

21. Les Amériques constituent le premier continent sur le plan de la consommation de pétrole et le deuxième continent en ce qui concerne la production de pétrole. Les États-Unis sont le troisième producteur de pétrole du monde et le principal importateur de pétrole. Il est prévu que les importations de pétrole de ce pays doubleront au cours des 15 prochaines années. L'Amérique latine et les Caraïbes représentent la principale source des importations de pétrole des États-Unis et du Canada.

22. Selon le scénario présenté, les États-Unis enregistreront une augmentation de l'écart entre la demande et l'offre et doubleront leurs importations de pétrole au cours des 15 années considérées. Par ailleurs, il est prévu que, pendant la même période, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes doubleront leur production de pétrole, qui passera de 10 à 20 millions de barils par jour. Deux tiers de l'augmentation de la production de ces pays satisferont deux tiers de la demande supplémentaire de pétrole des États-Unis, de sorte que la part de ces pays dans les importations de pétrole des États-Unis atteindra 50 %.

23. Pour augmenter la production de 10 millions de barils par jour, des dépenses d'équipement de 200 milliards de dollars des États-Unis, des dépenses opérationnelles de 20 milliards de dollars et des dépenses publiques supplémentaires de 60 milliards de dollars seront nécessaires. Les dépenses supplémentaires se traduiront par une croissance économique globale grâce aux multiplicateurs des dépenses publiques et de celles de l'industrie pétrolière elle-même. Les effets de ces investissements sur la croissance globale dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui produisent du pétrole seront de l'ordre de 20 % du produit intérieur brut (PIB) sur la période de 15 années. Il est prévu que les services pétroliers supplémentaires représenteront 54,4 milliards de dollars, ce qui se traduira par une croissance de 6 %.

*M. Carlos Palacios Olivera, Organismo Supervisor de la Inversión en Energía (OSINERG), Pérou*

24. Le Pérou est relativement bien doté en sources d'énergie (gaz naturel, hydroélectricité, liquides de gaz naturel, pétrole, charbon et uranium). Cependant, il est depuis longtemps un importateur net d'hydrocarbures, qui représentent 60 % de sa consommation d'énergie. Au cours des années 90, le déficit de la balance commerciale du Pérou a été très élevé, en raison d'une augmentation des importations d'hydrocarbures. Pendant la même période, les centrales et le réseau électriques étaient très loin de satisfaire la demande intérieure.

25. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement péruvien a commencé, en 1992, la mise en œuvre d'une nouvelle politique énergétique, qui comprend trois éléments principaux: a) le retrait de l'État d'activités commerciales dans le secteur énergétique et l'ouverture de celui-ci à des exploitants privés; b) la prise en charge par l'État du rôle de régulateur des activités commerciales; et c) l'adoption de mesures d'incitations en faveur des investisseurs.

26. Grâce à cette nouvelle politique énergétique, les indicateurs concernant l'électrification et la consommation d'énergie par habitant sont devenus plus favorables, ce qui place le Pérou à l'avant-garde de l'Amérique latine. En outre, les activités des entreprises du secteur énergétique engendrent des recettes fiscales croissantes.

*M. José Eduardo Ustáriz Márquez, Vice-Ministre bolivien de l'énergie et des hydrocarbures*

27. Depuis 1985, dans le cadre du Programme de stabilisation macroéconomique, le Gouvernement bolivien réalise une importante réforme pour restructurer le secteur de l'énergie. Il a pu ainsi transférer au secteur privé les activités pétrolières d'amont et d'aval. De même, la production, le transport et la distribution d'électricité ont été privatisés. C'est pourquoi, depuis 1995, l'État se charge de la régulation des activités énergétiques et de la fixation des prix, après s'être totalement retiré des opérations commerciales.

28. La Bolivie possède d'importantes réserves de gaz naturel, qui représentent actuellement l'une de ses principales sources de devises. Pour bénéficier pleinement de ces réserves, des entreprises boliviennes ont créé des coentreprises avec des entreprises étrangères, en vue de construire des gazoducs, en particulier celui qui relie la Bolivie et le Brésil. En outre, la Bolivie s'emploie très activement à mettre au point des systèmes d'intégration énergétique avec d'autres pays de la région. La Bolivie s'efforce aussi de diversifier ses sources d'énergie et d'entreprendre des activités énergétiques nouvelles qui produisent de la valeur ajoutée.

#### *Débat*

29. Au cours du débat qui a suivi, il a été relevé que, bien qu'il soit difficile de réglementer le secteur de l'énergie en raison de son importance stratégique, ce dernier doit avoir un cadre juridique clair pour fonctionner convenablement. Les pays qui libéralisent leur marché de l'énergie adoptent en même temps des règles nouvelles dans des domaines où une réglementation reste appropriée.

30. Des intervenants ont fait observer que le secteur de l'énergie pouvait stimuler considérablement la croissance économique de tous les pays et le commerce international. Cependant, il faut que les pays définissent des mécanismes pour établir un lien entre l'énergie et le développement et pour faire en sorte que le secteur de l'énergie contribue à leur développement économique. Les gouvernements devraient avoir une certaine latitude afin de pouvoir atteindre des objectifs de politique générale dans ce secteur.

31. En ce qui concerne les technologies, il a été signalé que les entreprises étrangères établies dans des pays en développement et ayant des activités dans le secteur de l'énergie devraient transférer des technologies et des compétences en matière de gestion aux pays d'accueil. Cependant, il a également été relevé que les clauses des contrats et les nécessités commerciales garantiront que les technologies transférées seront les plus utiles et les plus appropriées. Les technologies transférées à titre commercial devraient avoir des retombées. Il faudrait renforcer les liens entre les entreprises étrangères et les PME locales, afin de faciliter le transfert de technologie.

32. Les participants ont discuté des crises qui se sont récemment produites dans le domaine énergétique en Californie et au Brésil. Il peut en être conclu qu'avant de créer un nouveau cadre pour le secteur de l'énergie, il faut que chaque pays étudie soigneusement les caractéristiques de son marché et les besoins correspondants. L'adoption de solutions retenues à l'étranger n'est pas souvent possible, car la situation varie considérablement d'un pays à l'autre. Dans le cas du Brésil et de la Californie, cependant, on met au point des solutions novatrices pour faire face à la crise de l'énergie.

33. Les experts ont suggéré des questions qui devraient faire l'objet de travaux d'analyse dans le domaine de l'énergie et d'activités de suivi. Elles sont mentionnées dans les conclusions de la réunion d'experts.

### **B. Services énergétiques dans l'AGCS et débat en cours à l'OMC**

*M<sup>me</sup> Jasmin Tacoa-Vielma, juriste, Division du commerce des services, OMC*

34. La définition du mot «services» n'a fait l'objet d'aucun accord et il n'existe pas de classification des secteurs de services dans le cadre de l'AGCS. Au cours du Cycle d'Uruguay et par la suite, la plupart des États membres de l'OMC ont utilisé la Classification sectorielle des services du secrétariat de l'OMC, publiée sous la cote MTN.GNS/W/120, qui n'a pas de force contraignante et repose sur la Classification centrale de produits de l'ONU et ses notes explicatives, pour contracter des engagements en vertu de l'AGCS. L'absence d'une classification des services sanctionnée par un accord aux fins de l'AGCS a incité certains États membres de l'OMC à demander des éclaircissements à cet égard pendant les négociations en cours sur les services.

35. Étant donné que la Classification sectorielle des services est largement utilisée par les États membres et que les engagements contractés sont juridiquement contraignants, le Comité des engagements spécifiques de l'OMC procède depuis un certain temps à une évaluation de la nécessité de réviser cette classification. Dans ce contexte, il a été estimé que la classification des services énergétiques exigeait une étude plus approfondie, étant donné que la Classification sectorielle des services ne prévoit pas de catégorie distincte pour ce secteur. La façon dont cette classification prend en compte le secteur de l'énergie soulève trois problèmes principaux, souvent mentionnés par les négociateurs commerciaux: a) seules trois activités sont distinguées; b) des rubriques «autres services connexes» sont mentionnées pour divers secteurs; et c) il se peut que de nouveaux «services énergétiques» ne soient pas couverts.

36. Les délibérations au sein du Comité des engagements spécifiques se poursuivent, étant donné que des opinions différentes ont été exprimées. Une question essentielle pour les États membres de l'OMC consiste à déterminer dans quelle mesure il serait souhaitable et viable de tenter de se mettre d'accord sur une définition du secteur de l'énergie dans un cadre multilatéral, que ce soit par une révision de la Classification sectorielle des services ou d'une autre façon, en vue des prochaines négociations sur les engagements.

*M<sup>me</sup> Josée de Menezes, analyste de la politique commerciale, Direction de la politique commerciale sur les services, Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international*

37. Le secteur des services énergétiques est important pour le développement de tous les pays. Dans ce contexte, le Canada a présenté, dans le cadre des négociations en cours sur l'AGCS, une proposition qui porte sur les services relatifs au pétrole et au gaz. Celle-ci part du principe que la Classification centrale de produits est importante pour la stabilité juridique des engagements. Des discussions sur la classification sont toujours en cours, notamment en vue d'établir une distinction entre un bien et un service dans le secteur de l'énergie.

38. Les PME ont des activités dans le secteur de l'énergie, aux côtés de grandes sociétés. À cet égard, il convient de mentionner une autre proposition de négociation relative à l'AGCS présentée par le Canada dans le domaine des PME. La transparence est une question qui revêt une importance particulière pour les PME, étant donné qu'elles ne sont pas en mesure de réagir aussi rapidement que les grandes entreprises aux modifications de la réglementation. C'est pourquoi le Canada a présenté une autre proposition de négociation, relative à la transparence, dans le cadre de l'AGCS.

39. L'un des obstacles qui existent dans le secteur du pétrole et du gaz concerne l'entrée et le séjour des professionnels. À cet égard, une autre proposition, relative au quatrième mode de fourniture de services, a été présentée par le Canada à l'OMC en tant que question horizontale. La proposition du Canada relative aux services touchant au pétrole et au gaz est claire sur deux points: en premier lieu, elle n'aborde pas la question de la propriété des ressources naturelles, mais est centrée sur l'amélioration de l'accès des prestataires de services aux marchés étrangers; deuxièmement, elle ne vise pas à créer un régime non réglementé.

40. Une libéralisation plus poussée des marchés des services énergétiques pourrait contribuer à répandre l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement et à accroître le transfert de compétences. La proposition du Canada mentionne le recours éventuel à une liste de services énergétiques que les utilisateurs pourraient utiliser comme aide-mémoire pour recenser les activités du secteur énergétique qui pourraient faire l'objet de négociations.

*M<sup>me</sup> Ana Novik, Conseiller, Mission permanente du Chili, Genève*

41. Au Chili, la privatisation du secteur de l'énergie a commencé au début des années 80 et visait à stimuler les activités économiques et à permettre la présence d'intervenants privés, tandis que l'État conservait principalement la fonction de réglementation. Le marché chilien de l'énergie est devenu de plus en plus concurrentiel. Une intégration progressive de l'énergie avec les pays voisins, le commerce des services énergétiques et un souci de plus en plus marqué de protéger l'environnement ont favorisé une évolution du marché et la croissance économique. L'augmentation de la consommation d'énergie a été suivie par une diversification croissante des sources d'énergie, qui s'est traduite par une moindre dépendance à l'égard du pétrole et de l'énergie hydroélectrique et un recours accru à d'autres sources d'énergie. Les principales tâches auxquelles le Chili devra encore s'atteler sont l'utilisation des énergies renouvelables et l'électrification des campagnes.

42. Le Chili est très tributaire de l'énergie importée. Son secteur énergétique est très ouvert, ses entreprises privées offrant des services énergétiques recherchent des débouchés sur les marchés étrangers, et le pays participe aux discussions concernant l'énergie qui ont lieu au sein d'instances régionales. C'est dans ce contexte que le Chili a présenté à l'OMC une proposition sur les services énergétiques. Celle-ci vise à renforcer le développement des services énergétiques sur des marchés concurrentiels et transparents, à englober l'ensemble des services énergétiques dans les négociations, à assurer l'accès aux marchés dans le respect des réglementations nationales et à analyser la question des subventions dans le secteur de l'énergie.

*M. Francesco Meggiolaro, Administrateur, Direction générale du commerce de la Commission européenne*

43. L'Union européenne a entrepris la réforme du secteur de l'énergie en vue d'accroître la concurrence, d'améliorer la protection de l'environnement et de renforcer la sécurité des approvisionnements énergétiques. En raison de son importance dans la structure des coûts, l'énergie peut déterminer la compétitivité de l'industrie dans son ensemble.

44. La proposition de l'Union européenne à l'OMC ne vise pas à obtenir une déréglementation, étant donné qu'il est crucial de pouvoir s'appuyer sur un cadre juridique approprié pour atteindre les objectifs de politique nationale, créer un environnement de concurrence loyale, empêcher tout abus de position monopolistique et, en fin de compte, assurer l'efficacité grâce à la concurrence. Il importe d'analyser les diverses activités de services qui doivent être reprises dans la classification des services et faire l'objet de discussions au sein de l'OMC. La liste des services énergétiques qui figurent dans la proposition présentée par l'Union européenne peut faire l'objet de discussions. Il importe de maintenir la sécurité juridique, et la classification devrait être neutre sur le plan des différentes sources d'énergie.

*M<sup>me</sup> Rikke Eeg-Henriksen, Conseiller, Mission permanente de la Norvège, Genève*

45. Le secteur de l'énergie reste essentiel pour la croissance économique. En Norvège, le marché de l'électricité a été ouvert en 1991, ce qui a entraîné un renforcement de la concurrence, un accroissement de l'efficacité et un élargissement des choix offerts aux consommateurs. En raison de la spécificité du marché de l'énergie, le Gouvernement s'est employé activement à mettre en place un cadre juridique approprié. La réforme structurelle a réussi et un marché commun fonctionne maintenant dans les pays nordiques.

46. La Norvège est l'un des quelques pays qui ont contracté, dans le cadre de l'AGCS, des engagements spécifiques concernant les services énergétiques. Dans la proposition de négociation qu'elle a présentée dans le contexte de l'AGCS, la Norvège a indiqué que tous les services énergétiques devaient faire l'objet des négociations; qu'il fallait augmenter le nombre d'engagements et élargir le domaine de ces derniers; que les questions réglementaires devaient être abordées par le biais d'un document de référence; et qu'il serait utile de disposer d'une liste de questions pour la négociation d'engagements spécifiques.

47. Pour bénéficier pleinement du renforcement de la concurrence et du développement du commerce international sur le marché de l'énergie, il importe d'ouvrir toute la filière des services énergétiques. L'énergie ne constitue pas un secteur dans la classification de l'AGCS et certains

services énergétiques se trouvent dans différents secteurs ou sous-secteurs de la classification. Pour faciliter la discussion, la Norvège a joint une liste préliminaire de questions relatives aux services énergétiques à la proposition qu'elle a formulée dans le cadre de l'AGCS. Celle-ci reconnaît que les gouvernements ont le droit d'adopter des réglementations pour atteindre leurs objectifs de politique nationale, ne porte pas sur la question de la propriété des ressources et reprend le principe selon lequel, comme les pays se trouvent à divers stades de développement réglementaire, les engagements reflètent les réalités du marché et de la réglementation.

48. Il faudra aborder un certain nombre de questions réglementaires au cours des négociations et il serait possible de négocier un document de référence afin d'établir des disciplines sur certaines questions, telles que la transparence, l'accès non discriminatoire au réseau et les pratiques anticoncurrentielles.

*M<sup>me</sup> Lana Ekimoff, Économiste principale, Bureau de la politique, du commerce et des investissements internationaux, Ministère de l'énergie des États-Unis*

49. Les services énergétiques ne constituent pas une catégorie distincte dans l'AGCS. Pour définir la nature de ces services, il importe d'englober l'ensemble de la filière des services énergétiques, dont l'objet est d'offrir aux consommateurs une énergie produite efficacement, fiable et vendue à un prix raisonnable. À cet égard, on peut distinguer cinq catégories: a) les activités relatives à l'exploration et au développement des ressources énergétiques; b) les activités relatives à l'exploitation des installations énergétiques; c) les activités relatives aux réseaux énergétiques; d) les services liés aux marchés de gros de l'énergie; et e) les services relatifs aux fournitures de détail d'énergie. Une inclusion plus claire des services énergétiques dans l'AGCS pourrait être utile non seulement aux prestataires de ces services, dans la mesure où elle leur offrirait une plus grande sécurité juridique quant à leur situation sur les marchés étrangers, mais également aux fonctionnaires, qui disposeraient alors d'une base solide pour prendre des engagements significatifs concernant l'accès aux marchés dans ce secteur. Tous les pays bénéficieraient de l'adoption d'une classification appropriée des services énergétiques.

50. Les États-Unis ont présenté une proposition sur les services énergétiques en décembre 2000. Celle-ci reconnaît qu'il faut accorder de l'importance à la protection de l'environnement et à la concurrence pour que les consommateurs puissent se procurer de l'énergie produite efficacement, fiable et offerte à des prix raisonnables. Elle reconnaît également que les gouvernements peuvent réglementer les ressources en vue de protéger l'environnement et d'assurer un développement durable. En outre, elle souligne que les obstacles présents dans de nombreux pays peuvent limiter l'accès aux marchés et le «traitement national», et entraîner des discriminations dans l'accès, et que la propriété des ressources ne doit pas être abordée au cours des négociations. Enfin, la proposition suggère l'élaboration d'un document de référence qui traiterait des questions liées à l'accès.

*M<sup>me</sup> Elbey Borrero, deuxième secrétaire de la Mission permanente du Venezuela, Genève*

51. La proposition du Venezuela relative à l'AGCS tient pour acquis qu'une amélioration de l'accès au marché dans le secteur des services énergétiques aura des effets bénéfiques pour tous les pays, que les négociations sur la libéralisation de ce secteur ne devraient pas porter sur la question de la propriété des ressources naturelles et que le secteur de l'énergie continuera

à être réglementé en vue de la réalisation des buts de la politique des pouvoirs publics. Cette proposition vise à créer l'environnement nécessaire à un renforcement de la capacité d'entreprise au niveau national, en particulier en augmentant la participation des PME en vue d'éviter une concentration du marché. Les activités menées dans le cadre de coentreprises sont considérées comme une façon de favoriser la participation des entreprises nationales. La proposition met l'accent sur l'accès aux technologies dans des conditions commerciales. En augmentant la capacité d'offre nationale et en renforçant la participation des entreprises locales au marché des services énergétiques, les pays en développement amélioreront leur compétitivité dans tous les secteurs étant donné que les services énergétiques sont des services d'infrastructure.

52. L'expert a souligné l'importance des droits en matière de développement, qui sont consacrés dans l'AGCS. Elle a mis l'accent sur la méthode de la liste positive, sur le droit des gouvernements d'adopter des réglementations et de subordonner l'accès à leur marché à certaines conditions, et sur la flexibilité prévue pour les pays en développement conformément aux dispositions de l'article XIX de l'AGCS.

53. Selon la proposition du Venezuela, la classification des services énergétiques devrait tenir compte de trois critères: les sources d'énergie; les phases du processus énergétique; et la distinction entre les services de base et les autres services. Une liste de questions peut être utile aux négociateurs et présenter un intérêt dans l'optique de la sécurité juridique lors de la prise d'engagements spécifiques.

#### *Débat*

54. Un débat animé a suivi la présentation des propositions de négociation. Les experts sont convenus que le secteur de l'énergie avait un caractère stratégique, ce qui expliquait pourquoi il avait longtemps relevé des gouvernements. Ce secteur reste crucial et les pays continuent de s'y intéresser. Les experts ont estimé que toutes les parties prenantes devaient être associées au débat en cours sur les services énergétiques. La contribution des pays en développement au commerce mondial de l'énergie représente actuellement 20 % du total. La promotion du commerce international permettra aux pays en développement d'y participer davantage. Cependant, si le commerce international est important, il est nécessaire de le lier au développement. Il se peut que la privatisation permette d'atteindre ce but, et plusieurs pays en développement envisagent maintenant d'y recourir. Bien que le niveau plus abordable des prix ait permis à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès à l'énergie, celle-ci reste trop coûteuse pour de nombreuses couches de la population et bien des entreprises des pays en développement. En conséquence, l'accès à des ressources financières revêt une importance essentielle.

55. Il a été constaté que le marché de l'énergie était un marché segmenté qui comprenait un grand nombre de types de services. Il semble englober quelques grandes entreprises, qui sont particulièrement actives dans le domaine des services fournis sur le site des gisements de pétrole, et une myriade de PME, qui sont de plus en plus actives sur certains segments du marché. Les entreprises qui ont des activités dans ce secteur doivent être suffisamment adaptables pour être capables d'offrir différents types de services, être en mesure de réagir rapidement à des demandes de services et pouvoir fournir des services en différents lieux. La concentration

du marché et l'intégration verticale qui se produisent actuellement dans ce secteur résultent de ces exigences, auxquelles très peu d'entreprises sont capables de répondre.

56. Les questions relatives aux PME ont été considérées comme très pertinentes par la plupart des participants. Des experts ont estimé que la difficulté consistait à trouver des mécanismes qui permettraient à des entreprises de tailles diverses de jouer un rôle sur le marché de l'énergie et de contribuer à la croissance économique.

57. Plusieurs experts ont mis l'accent sur le lien étroit qui existait entre la libéralisation du marché dans le secteur des services énergétiques, les investissements et le transfert de technologie, et ont souligné la nécessité de tenir compte de l'impératif de développement lorsqu'ils négociaient l'ouverture de ce secteur stratégique.

58. Selon un expert, dans l'ensemble, toutes les propositions de négociation sur les services énergétiques suggèrent une démarche globale. Il s'est interrogé sur les incidences du recours à une telle démarche dans le secteur des services énergétiques, par comparaison avec d'autres secteurs de services. De l'avis de plusieurs experts, une liste de questions serait utile et constituerait un outil souple de négociation permettant de repérer les activités relatives à l'énergie qui peuvent faire l'objet de négociations.

59. Il a été souligné qu'une classification appropriée des services énergétiques n'était pas une fin en soi, mais un outil facilitant l'inscription d'engagements sur les listes. On n'est pas encore parvenu à un consensus sur l'opportunité de modifier la Classification sectorielle des services et de créer une catégorie distincte pour les services énergétiques. Cependant, il est manifeste que toute modification éventuelle de cette classification devrait être négociée par les États membres de l'OMC, compte tenu de la nécessité d'une sécurité juridique relative aux engagements existants.

60. La CNUCED devrait jouer un rôle essentiel dans la collecte de statistiques sur l'énergie et diffuser celles-ci. Il est crucial de disposer de statistiques, pour attirer des investissements et favoriser la libéralisation du commerce des services énergétiques.

61. Plusieurs experts ont souligné qu'au cours des négociations, il convenait de tenir compte du fait que les niveaux de développement, les réalités des marchés et les situations en matière de réglementation variaient d'un pays à l'autre. Il a été signalé que certaines des propositions relatives à l'AGCS mentionnaient la notion de neutralité technologique, qui devrait être clarifiée et définie.

62. La plupart des experts se sont préoccupés de la nécessité éventuelle de négocier, pour les services énergétiques, un document de référence analogue au Document de référence de l'OMC sur les télécommunications de base. S'il s'avérait nécessaire d'établir un tel document, la question de son contenu se poserait. Les experts ont estimé qu'il devrait très probablement énoncer des règles sur la concurrence et sur des conditionnalités pour l'établissement d'un lien entre l'ouverture du secteur et le développement.

63. Enfin, il a été indiqué que la réunion d'experts de la CNUCED sur les services énergétiques était la première réunion intergouvernementale à s'être penchée sur les questions

relatives au secteur des services énergétiques. Cependant, d'autres organisations intergouvernementales avaient accompli des travaux sur des questions connexes. Plus précisément, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) avait établi trois études sur les aspects commerciaux de l'énergie. Le représentant de la CESAO a annoncé que cette dernière souhaitait accueillir une réunion qui permettrait de poursuivre l'examen de ces questions.

### **C. Incidences pour les pays en développement**

*M. Bernardo Alvarez, Vice-Ministre vénézuélien de l'énergie et des mines*

64. La stratégie de développement que le Venezuela mène dans le secteur énergétique comporte quatre volets: les recettes fiscales, la filière de fourniture de biens et de services, l'industrialisation en aval et la participation du capital national privé. Il faut veiller à un équilibre entre ces quatre volets. Le but essentiel de la stratégie consiste à mettre en place un réseau d'entreprises publiques et privées capables de produire des biens et services commercialisables et de participer à la concurrence sur les marchés internationaux. À cette fin, les pouvoirs publics encourageront les investissements privés nationaux et étrangers et la création de coentreprises. Le développement du secteur de l'énergie favorisera celui d'autres secteurs économiques et de la société dans son ensemble et contribuera à la diversification globale de l'économie vénézuélienne.

65. Au Venezuela, le pétrole et le gaz constituent les principales exportations (d'une valeur de 27 milliards de dollars des États-Unis en 2000) et la principale source de recettes fiscales (12 milliards de dollars en 2000), mais celles-ci ont un potentiel de croissance limité et fluctuent considérablement. Il faut poursuivre la diversification économique en tenant compte de l'avantage concurrentiel du secteur de l'énergie.

66. L'industrialisation en aval est le volet de la stratégie dont le potentiel de croissance est le plus important, en raison de ses liens avec le reste de l'économie, et elle représente la principale tâche dont il faudra s'acquitter pour assurer le développement de la chaîne de valeur dans le domaine de l'énergie.

67. En ce qui concerne la filière de fourniture de biens et de services, le secteur de l'énergie produira à long terme une demande importante de biens et de services, qui permettra l'apparition de nouveaux prestataires de services et la consolidation de ceux qui mènent déjà des activités.

68. La stratégie de développement du Venezuela vise aussi à favoriser les investissements nationaux privés, en encourageant les alliances stratégiques entre les entreprises nationales et internationales et en renforçant l'épargne intérieure et les marchés nationaux de capitaux.

69. Il faut utiliser l'énergie pour tirer parti des possibilités extraordinaires de mettre en place un secteur des services national fort et diversifié dans le secteur de l'énergie. À cette fin, il convient de favoriser des alliances entre entreprises nationales et étrangères de toutes tailles pour la fourniture de services sur le plan national et à l'international; un réseau d'entreprises nationales et internationales fournissant des services énergétiques de base et connexes doit

être mis en place; et la stratégie énergétique doit être soutenue par la participation active du Venezuela aux activités des instances multilatérales de négociation commerciale.

*M. B.S.K. Naidu, Directeur général de l'Institut national de formation dans le domaine de l'énergie, Ministère indien de l'énergie*

70. L'énergie doit être disponible, accessible et offerte à un prix abordable. Actuellement, les nouvelles sources d'énergie renouvelables ne représentent que 2 % de la consommation mondiale d'énergie, contre 85 % pour les combustibles fossiles. Près de 2 milliards d'habitants des pays en développement n'ont pas accès à des formes modernes d'énergie commerciale. Comme la plus grande partie de l'énergie est obtenue par combustion de matières fossiles épuisables et polluantes, les niveaux de dioxyde de carbone et les températures ont augmenté et des millions de personnes risquent de perdre leurs terres en raison d'une augmentation du niveau de la mer. Le choix de sources d'énergie renouvelables, durables et respectueuses de l'environnement n'est possible que si tous ont cette option.

71. En Inde, pays très pauvre en énergie, un milliard de personnes n'ont pas les moyens de se procurer de l'énergie commerciale. Soixante-dix pour cent de la population, qui vivent dans des zones rurales, disposent d'approvisionnements en énergie de mauvaise qualité et peu fiables. Bien que 85 % des villages soient électrifiés, seulement 31 % des ménages ruraux ont accès à l'électricité. Quatre cents millions de personnes ne sont pas raccordées au réseau d'électricité et doivent par conséquent utiliser des sources d'énergie traditionnelles, polluantes et à faible rendement, ce qui met en danger leur santé et provoque l'épuisement des ressources naturelles. La politique de l'énergie en Inde, comme dans d'autres pays en développement, devrait toujours donner la priorité à la survie et au bien-être des pauvres des campagnes et favoriser leur participation et leur créativité. Les préoccupations d'ordre humanitaire devraient primer les considérations économiques et il vaut mieux concevoir des procédés adaptés à la situation locale que transférer sans discernement des technologies. Les stratégies énergétiques doivent reposer sur une connaissance approfondie de la situation et des besoins du pays considéré, et favoriser un renforcement des capacités locales.

*M. Léonidas Ndayishimiye, Directeur général, Direction générale de l'eau et de l'énergie, Ministère burundais de l'énergie et des mines*

72. Les populations du Burundi, du Rwanda et de l'est de la République démocratique du Congo sont tributaires des sources d'énergie traditionnelles. Ces pays importent la majeure partie de l'électricité qu'ils consomment, mais réalisent des études de faisabilité concernant la possibilité de construire de nouvelles centrales hydroélectriques. Certaines études ont examiné l'opportunité d'associer d'autres pays de la région à cet effort, à savoir l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie.

73. Cependant, il existe encore d'importants obstacles au commerce régional des biens et des services énergétiques, à savoir l'absence des ressources nécessaires à la construction d'une infrastructure rationnelle de production d'énergie, l'instabilité politique et les différences entre les systèmes douaniers des trois pays. Le processus de libéralisation du secteur de l'énergie a été lent jusqu'à présent et les réglementations reposent toujours sur les monopoles publics traditionnels.

74. L'intégration régionale serait un moyen efficace d'attirer des capitaux et d'accélérer la croissance économique. Cependant, avant de discuter du commerce des biens et services énergétiques, les experts et les gouvernements devraient porter leur attention sur les difficultés que plusieurs pays en développement rencontrent dans le domaine de la production d'énergie.

*M. Issa Alao Yaya-Oye, Conseiller, Ministre béninois de l'énergie*

75. L'expert du Bénin a souligné que les pays africains de la région devaient augmenter la production d'énergie et mieux diffuser sa distribution au sein de la population. À cet égard, le Bénin a commencé, il y a 10 ans, la libéralisation du secteur de l'énergie, en vue de produire de l'énergie de façon plus efficace et à un moindre coût. La production et la distribution d'énergie ont été privatisées. Le Bénin envisage une intégration régionale dans un souci d'efficacité et importe du gaz naturel du Nigéria.

76. Il faut prendre en compte la question du développement durable, étant donné que le développement de la combustion de bois de chauffage par la population rurale, qui ne peut se procurer de l'énergie commerciale moderne, engendre des problèmes d'environnement. Le Bénin se préoccupe avant tout d'obtenir des ressources financières suffisantes pour améliorer l'accès de la population à l'énergie. L'électrification des villages du pays coûterait environ 100 000 dollars.

*M. Kirimi Guantai, Chef de la planification, Ministère kényen de l'énergie*

77. Les produits pétroliers représentent 70 % de l'énergie commerciale au Kenya, et l'exploration pétrolière n'a pas encore permis de détecter des gisements économiquement exploitables. L'énergie hydraulique est la principale source d'électricité. De graves pénuries d'électricité se sont produites au Kenya depuis septembre 1999, principalement en raison de l'insuffisance des pluies. Comme seulement 1,5 % de la population rurale est raccordée au réseau électrique, l'énergie solaire devient une option attrayante. Le Gouvernement a récemment réduit les taxes sur les systèmes d'énergie solaire, afin de les rendre plus abordables. Des études sont menées en vue d'améliorer le contrôle de la qualité.

78. Le Kenya est un importateur net de pétrole et consacre environ 4 % de son PIB à l'importation de produits pétroliers. Le secteur du pétrole a été déréglementé en 1994, afin de permettre à un plus grand nombre d'entreprises de participer au marché. Néanmoins, le marché pétrolier du Kenya est loin d'être concurrentiel. Cela est dû à une insuffisance de l'infrastructure, à la nécessité de disposer de capitaux importants pour créer une entreprise et à l'absence d'un cadre réglementaire approprié.

79. Une coopération existe depuis de nombreuses années dans le secteur de l'énergie en Afrique orientale. Cependant, elle doit être renforcée et diversifiée. Parmi les obstacles, il faut signaler l'absence d'un plan énergétique d'ensemble pour la région, la mauvaise qualité des infrastructures, le caractère peu fiable des informations disponibles, l'insuffisance de la recherche et les différences entre les politiques économiques des pays de la région. Pour améliorer le commerce de l'énergie dans celle-ci, il a été notamment recommandé d'harmoniser les normes relatives à l'essence, d'élaborer une nouvelle stratégie pour l'électrification transfrontière, d'échanger des données et des informations entre des distributeurs d'électricité,

de réaliser un inventaire des technologies relatives aux énergies renouvelables, de mettre au point des normes et des codes de pratique pour ces technologies, et d'accorder des réductions d'impôt aux producteurs et distributeurs de technologies liées aux énergies renouvelables.

*M. K. B. Wakhley, Chef de division, Division de l'exécution du programme, Département de l'énergie, Ministère bhoutanais du commerce et de l'industrie*

80. Autrefois, le Bhoutan avait des problèmes d'énergie, en particulier dans les zones rurales. Aujourd'hui, cependant, il existe 23 centrales hydroélectriques de capacités diverses dans le pays. L'aspect le plus important de la mise en valeur de l'énergie hydroélectrique est l'obtention de recettes grâce à la vente d'électricité dans le pays et à l'Inde. Quarante-cinq pour cent des recettes de l'État proviennent de la vente d'électricité, ce qui représente 11 % du PIB. La disponibilité d'électricité a eu des effets remarquables, en particulier pour les populations des zones rurales. Elle a entraîné des améliorations spectaculaires en matière de santé, d'hygiène et de productivité. Comme le commerce international de l'énergie exige une volonté politique, il faut favoriser la coopération politique entre les pays.

#### *Débat*

81. Un débat animé a suivi les exposés principaux. Certains experts de pays en développement producteurs et exportateurs de pétrole ont exprimé des préoccupations à propos des changements structurels qui se produisaient dans le secteur de l'énergie. Les entreprises de ce dernier deviennent de plus en plus verticalement intégrées et, dans le monde entier, un certain nombre d'entreprises nationales et régionales prennent un caractère transnational. Ces phénomènes pourraient engendrer une concentration des compétences et des technologies au sein d'un petit nombre de grandes entreprises. Il deviendrait par conséquent de plus en plus difficile pour les entreprises des pays en développement de concurrencer ces entreprises et de participer de manière plus significative aux marchés énergétiques. Les experts ont signalé que leurs gouvernements avaient parfois des difficultés dans leurs relations avec les sociétés transnationales, qui sont extrêmement puissantes et influentes.

82. Les experts des pays en développement producteurs et exportateurs de pétrole ont indiqué que les négociations commerciales multilatérales sur les biens et services énergétiques revêtaient pour eux la plus grande importance. En effet, leur économie est totalement tributaire du pétrole et toute modification dans les courants d'échange de biens et services énergétiques auraient des répercussions sur leurs perspectives de développement. C'est pourquoi les pays en développement producteurs et exportateurs de pétrole devraient mettre au point une position de négociation commune sur les questions relatives à l'énergie.

83. Certains experts se sont dits préoccupés par le niveau élevé des taxes à la consommation et des droits spécifiques prélevés sur les produits pétroliers dans les pays consommateurs et ont demandé leur réduction.

84. En ce qui concerne la réforme structurelle du secteur de l'énergie, des experts ont déclaré que chaque pays devrait rester libre de réformer ce secteur s'il le jugeait approprié, conformément à sa stratégie de développement durable. Les pays en développement ont besoin d'une aide pour mener à bien ce processus, étant donné qu'il existe de nombreuses façons

de libéraliser le secteur de l'énergie. Il serait possible d'élaborer un texte de référence qui indiquerait les moyens de développer le commerce des services énergétiques et de faciliter les négociations commerciales.

85. Réagissant aux exposés présentés par des représentants de pays figurant parmi les moins avancés, des experts ont indiqué que la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'énergie pouvait contribuer considérablement à la résolution des problèmes liés à l'énergie et devait par conséquent être renforcée.

### **Chapitre III**

#### **QUESTIONS D'ORGANISATION**

##### **A. Convocation de la réunion d'experts**

86. La réunion d'experts sur les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, du 23 au 25 juillet 2001.

##### **B. Élection du bureau**

(Point 1 de l'ordre du jour)

87. À sa séance d'ouverture, la réunion d'experts a élu le bureau ci-après:

Président: M. Werner Corrales (Venezuela)  
Vice-Présidente: M<sup>me</sup> Marja Kuosmanen (Finlande)  
Vice-Président/Rapporteur: M. Youri Afanassiev (Fédération de Russie).

##### **C. Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 de l'ordre du jour)

88. À la même séance, la réunion a adopté l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote TD/B/COM.1/EM.16/1; l'ordre du jour de la réunion se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Services énergétiques dans le commerce international et incidences sur le développement
4. Adoption des conclusions ou recommandations de la réunion d'experts.

##### **D. Documentation**

89. Pour l'examen du point de fond de son ordre du jour, la réunion était saisie d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée: «Les services énergétiques dans le commerce international et leurs incidences sur le développement».

##### **E. Adoption des conclusions ou recommandations de la réunion d'experts**

(Point 4 de l'ordre du jour)

90. À sa séance de clôture, la réunion a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final de la réunion.

## Annexe

### PARTICIPATION\*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion:

Angola	Kenya
Arabie saoudite	Koweït
Autriche	Lesotho
Bénin	Lituanie
Bhoutan	Madagascar
Bolivie	Maroc
Brésil	Mexique
Burundi	Oman
Canada	Paraguay
Chili	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Costa Rica	Qatar
Cuba	République dominicaine
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Émirats arabes unis	Saint-Siège
États-Unis d'Amérique	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Slovaquie
Fédération de Russie	Suisse
Finlande	Thaïlande
France	Trinité-et-Tobago
Guinée	Turquie
Inde	Uruguay
Indonésie	Venezuela
Iran (République islamique d')	Viet Nam
Italie	
Jamahiriya arabe libyenne	

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/COM.1/EM.16/INF.1.

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:
  - Banque interaméricaine de développement
  - Comité consultatif juridique afro-asiatique
  - Union européenne
  - Organisation de coopération et de développement économiques
  - Organisation de l'unité africaine.
3. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:
  - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
  - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
  - Organisation mondiale du commerce.
4. Étaient également représentés la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et le Département des affaires économiques et sociales.
5. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la réunion:

*Catégorie générale*

Centre d'échanges et coopération pour l'Amérique latine.
6. Les invités spéciaux ci-après ont participé à la réunion:

M<sup>me</sup> Elisabeth Tuerk, Center for International Environmental Law (CIEL)

M. Andras Lakatos, expert commercial principal, secrétariat de la Charte de l'énergie

M<sup>me</sup> Anne-Malorie Géron, conseiller, Affaires juridiques, EURELECTRIC

M. Thomas Spiller, administrateur, Affaires institutionnelles, FORATOM (Forum atomique européen)

M. Ismail Elshafei, chercheur principal, Département des projets, Gulf Organization for Industrial Consulting (GOIC)

M. Julian Arkell

M. Kamil Mahdi, maître de conférence, Institute for Arab and Islamic Studies, Université d'Exeter

M. Maxim Bannikov, juriste, Bruxelles (Belgique)

M. Vagit Alekperov, Président de Lukoil

M. Claude Haegi, Président de la Fondation pour l'économie et le développement durable des régions d'Europe

*Orateurs*

Professeur Thomas Wälde, Directeur du Centre for Energy, Petroleum and Mineral Law and Policy, Dundee, Écosse (Royaume-Uni)

M. Norman Anderson, Président-Directeur général de CG/LA Infrastructure, Washington, D.C. (États-Unis)

-----